

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, mardi le 2 septembre 2014 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 11 août 2014.
3. Adoption du procès-verbal du 11 août 2014.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2014.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-École-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-Pompiers-Développement
7. Achat de sel à déglacer
8. Achat de sable
9. Achat de pierre
10. Assurances générales
11. Pont Lemieux
12. Résolution d'achats pour l'inspecteur en voirie
13. Achat d'un chargeur intelligent
14. Pneus pour la pépinière
15. Réparation de la pépinière
16. Bureau de poste
17. Demandes de citoyens (3)
18. Lettre des avocats de monsieur Marcel St-Laurent
19. Affaires nouvelles :
 - a. Cours ADMQ
 - b. Demande à la CPTAQ sablière
 - c. Berce du Caucase
 - d. Église
20. Période de questions
21. Levée de la séance

2014-09-200

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-201

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2014

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 11 août 2014, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2014

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 11 août 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-09-203

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-204

COMPTES À PAYER

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de septembre 2014 :

.....		
C1400417	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 578.24
C1400418	Receveur Général du Canada : Retenues à la source	615.90
C1400419	Municipalité Val-Alain : Timbres	97.73
C1400420	Clôture Nordik/Clôture Orléans : Clôtures Loisirs, parc-école	625.64
C1400421	CIB : Module télétransmission	229.95
C1400422	Maxxam Analytics : Analyses eau potable	187.41
C1400423	Fortin Sécurité Médic inc. : Premiers soins garage	202.15
C1400424	Lavage Haute Pression enr. : Nettoyage du poste de pompage	304.68
C1400425	Municipalité de Joly : Entente inspecteur et incendie	2 502.65
C1400426	Marius Marcoux & Fils inc. : Entretien des lumières de rues	355.16
C1400428	Dura-Lignes inc. : Lignage des rues	4 544.00
C1400429	Protection Incendie : Inspection annuelle et tests extincteurs	331.13
C1400430	Chambre de Commerce de Lotbinière : Activité St-Flavien	25.00
C1400431	Pavex : Scellement de fissures	8 300.34
C1400434	Atelier Genytech : Inspection camion Inter vignette	6.21
C1400435	Laboratoires Environex : Analyse d'eaux usées	324.80
C1400436	Koodo Mobile : Cellulaire pompiers	64.17
C1400437	Informatique & Imp. St-Apollinaire : Écran, disque dur	444.25
C1400438	Fernand Gagné : Inspection de l'église	229.26
C1400439	Roger Grenier inc. : caisse de nettoyeur à cuvette	151.63
C1400441	Placide Martineau inc. : Bague ponceau, voirie, loisirs	836.19
C1400442	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 746.78
C1400443	Hydro-Québec : Éclairage public	566.62
C1400444	Canadien National : Entretien des passages à niveau	616.00
C1400445	Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	20.00
C1400446	Buropro : Fournitures de bureau	67.88
C1400447	Supérieur Propane : Location de cylindre	18.40
C1400448	FQM : Dicom	21.70
C1400449	Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1400450	Division de Praxair Canada inc. : oxygène et acétylène	55.13
C1400451	Laboratoires Environex : Analyse d'eaux usées	96.00
C1400454	Groupe CCL : Papeterie	755.65
C1400455	Buropro : Fournitures de bureau	159.79
C1400456	Municipalité Val-Alain : Avis publics	83.14
C1400460	Hydro-Québec : 1245 2 ^e rang	634.17
C1400461	ADMQ : Cours	319.63
C1400462	Bell Mobilité : Cellulaires	257.75
C1400463	Telus Quebec : Municipalité, Loisirs, internet, pompiers	434.66
C1400464	Municipalité Val-Alain : Timbres	97.73
C1400465	Groupe Ultima inc. : Assurances générales	23 394.00
L1400028	MRC de Lotbinière : Quotes-Parts	7 095.83
P1400003	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
	Frais déplacement	729.58
	Salaire	6 163.31

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2014-204

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 67 005.99 \$.
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-09-205

ACHAT DE SEL À DÉGLACER, DE SABLE ET DE PIERRE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire l'achat de sel à déglacer, de sable et de pierre en vrac.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-09-206

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité renouvelle ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la police entrant en vigueur le 23 septembre 2014;

Que le montant de la facture de Groupe Ultima est de 23 394,00 \$;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-09-207

PONT LEMIEUX-TURCOTTE

Considérant les recommandations de l'ingénieur de la MRC de Lotbinière suite aux vérifications effectuées relativement à la sécurité à circuler sur le pont Lemieux-Turcotte (P-04274);

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des soumissions pour la réparation du pont jusqu'à un montant de 12 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-09-208

AUTORISATION D'ACHATS PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Considérant que le conseiller responsable de la voirie ou le maire seront consultés;

Considérant que le paiement des dépenses encourues sera présenté au conseil municipal pour autorisation;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que l'inspecteur en voirie autorise des dépenses de voirie d'un montant maximum de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-09-209

ACHAT D'UN CHARGEUR INTELLIGENT

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un chargeur intelligent pour les camions au montant de 284,51 \$.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-210

PNEUS POUR LA PÉPINE

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des prix pour remplacer les pneus de la pépinière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-211

POSTES CANADA

Attendu que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil de la municipalité de Val-Alain demande à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle tel qu'avant les réductions mises de l'avant puisque ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-212

DEMANDE DE CREUSAGE DE FOSSE

Considérant que nous avons reçu une demande pour le creusage de fossé dans le 1^{er} rang sur le lot 192-60-A;

Considérant que des vérifications ont été effectuées par l'inspecteur en voirie;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à majorité par les conseillers d'effectuer le nettoyage du fossé.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-213

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU

Considérant que nous avons reçu une demande pour le nettoyage du cours d'eau Marion entre les terrains de Lucien Laroche et Claude Laroche et d'un cours d'eau situé sur la ligne des lots 192-139D-P et 192-140A-P entre les terrains de Lucien Laroche et Clément Laroche;

Considérant que le cours d'eau Marion est verbalisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à majorité par les conseillers de mandater l'ingénieur de la MRC de Lotbinière pour effectuer les vérifications nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-214

COURS « LA GESTION DES PROCÉDURES D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : DE L'IDÉE À LA TAXATION, QUE FAIRE ET COMMENT LE FAIRE? »

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription et de déplacement à la secrétaire adjointe pour le cours qui aura lieu le 17 septembre 2014 à St-Ferdinand.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-09-215

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE – M. YVON BOISSONNEAULT

Considérant que le demandeur M. Yvon Boissonneault, 862, 3e Rang, Val-Alain demande à la CPTAQ une utilisation autre que l'agriculture sur les lots 192-232-P, 192-233, 192-234, 192-235, 192-236 et 192-237 4e Rang, Val-Alain, cadastre de la paroisse de Sainte-Emmélie de la circonscription de Lotbinière;

Considérant que la présente demande a pour but d'enlever une crête de sable sur des lots contigus ce qui rendra plus productif le milieu forestier, le tout avec la conformité du MDDELLC et en respectant les pentes par rapport aux terrains voisins.

La superficie visée par la demande est 12,287.00 m².

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de Monsieur Boissonneault, si la Commission le juge à propos et que ladite demande ne contrevient à aucun règlement.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-216

BERCE DU CAUCASE

Considérant que la présence de la berce du Caucase a été signalée par des citoyens sur notre territoire;

Considérant que suite à des vérifications par l'inspecteur municipal nous avons fait parvenir des photos de la plante au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant qu'une biologiste du MDDELCC a confirmé qu'il s'agit bien de la berce du Caucase et qu'il est fortement recommandé d'éliminer cette plante;

Considérant qu'après vérifications auprès du ministère, de la MRC de Lotbinière et de monsieur Jérôme Carrier de la ville de Lévis, il n'existe présentement aucun programme gouvernemental consacré à l'élimination de la plante excepté le fait que le ministère demande le signalement de celle-ci pour répertorier sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de procurer aux citoyens les documents fournis par le MDDELCC via le bulletin municipal, le site internet de la municipalité ainsi que la possibilité de consulter le document au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-09-217

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 21h05.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.